



1752 Villars-sur-Glâne 1
Case postale 176
Chèques postaux 17-193-0
www.villars-sur-glâne.ch

Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

Réponses complémentaires relatives à la passerelle de Villars-Vert

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

I. RAPPELS

Le 2 octobre 2014, un crédit d'investissement de CHF 1'260'000.- a été validé par le Conseil général (dont à déduire CHF 450'000.- de participation de l'Agglomération et CHF 132'000.- du Canton).

En 2019, la somme totale des adjudications était de CHF 1'217'834.35 TTC.

Le chantier a démarré courant juin 2019 et la passerelle a été inaugurée le 3 juillet 2020, avec environ 6 mois de retard.

Le 16 juin 2021, un crédit complémentaire de CHF 274'653.80 a été demandé au Conseil Général ; lors de ladite séance, le Conseiller général, François Grangier, a demandé que le Conseil communal fournisse un rapport relatif à l'échec financier de ce projet.

Décompte financier :

	Selon message du 2 octobre 20214 (projet) en CHF	Selon décompte final de 2021 en CHF	Différence en CHF
Coût de l'ouvrage	1'260'000.00	1'534'653.80	+ 274'653.80
Subvention de l'Agglo	450'000.00	412'707.00	- 37'293.00
Participation du Canton	132'000.00	228'695.30	+ 96'695.30



On constate dans le décompte final ci-dessus une diminution de la participation financière de l'Agglomération mais une augmentation de celle du Canton, soit une augmentation globale des subventions de CHF 59'402.30.

II. CAUSES DU DÉPASSEMENT DE BUDGET

Le surcoût de ce projet peut être expliqué par le biais des éléments suivants :

- Sous l'angle procédural : tant le mandat concernant l'élaboration des études préliminaires d'ingénierie civile que le mandat d'architecture pour l'élaboration d'un avant-projet ont été attribués en gré à gré, sans mise en concurrence.
- Le projet initial, principalement axé sur la passerelle, la rampe et leur structure porteuse, a négligé plusieurs aspects cruciaux, tels que l'intégration paysagère de l'ouvrage, les raccordements aux infrastructures existantes, ainsi que les contraintes de sécurité liées à la proximité de la route cantonale. De plus, plusieurs éléments essentiels (éclairage, aménagement des talus, réaménagement des espaces) n'ont pas été inclus dans le devis initial, mais ont dû être intégrés en cours de réalisation pour assurer la fonctionnalité du projet. Ces négligences découlent à la fois de la définition d'un mandat trop étroit de la part des services techniques, d'une part, et d'un manque d'anticipation ou de planification de la part des mandataires, d'autre part.
- Entre les phases SIA 33 et 41, un roulement des personnes-clés impliquées dans le projet, notamment au sein du bureau mandataire Willi et des Services techniques, a entraîné une perte importante d'informations et de maîtrise du projet. Cela met en lumière l'importance de constituer un pool de mandataires pour les projets d'envergure, permettant non seulement une meilleure planification, mais aussi une répartition claire des responsabilités, conformément au dicton : "chacun son métier."

III. MESURES PRISES

Depuis lors, les Services techniques ont considérablement amélioré leur processus de gestion de projet. Avec l'appui d'un Bureau d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (BAMO), les mandataires principaux sont désormais sélectionnés par le biais de procédures ouvertes ou sur invitation. La mise en place de ces procédures implique, pour les Services techniques, de définir plus clairement le projet avant toute mise en concurrence.

En effet, dans le cadre de l'appel d'offres, un cahier des charges détaillé définit précisément l'ensemble des prestations requises ainsi que les informations que les candidats doivent fournir. Le comparatif des offres reçues permet ensuite, outre le prix, de vérifier l'étendue des prestations offertes. Les questions posées par les candidats durant ces procédures permettent également d'identifier quels sont les éventuelles lacunes du projet.

Enfin, la proposition d'adjudication est établie sur la base d'une évaluation tenant compte de plusieurs critères, où le prix financier ne représente que 25 % dans la notation globale. Cela permet de valoriser d'autres critères, comme par exemple les références, l'expérience, les compétences techniques ou les équipes de projet (chef de projet, adjoint, spécialiste en

hydraulique, en voirie, et direction des travaux) afin de garantir une meilleure qualité dans la sélection des mandataires et dans le déroulement du marché.

En fonction des besoins du projet, les Services techniques demandent la création d'un pool de spécialistes pour former un groupe pluridisciplinaire de mandataires, incluant des architectes-paysagistes, des éclairagistes, et des experts en environnement, par exemple.

Bien que cette approche ne puisse totalement éliminer les éventuelles erreurs, elle améliore considérablement la maîtrise du projet, de l'étude préliminaire à sa réalisation. Cette méthode est un gage de qualité, à l'image du tronçon de la TransAgglo Grands-Clos et son passage inférieur sous la route de Cormanon, un projet exemplaire qui a respecté le budget alloué tout en répondant aux exigences de qualité.

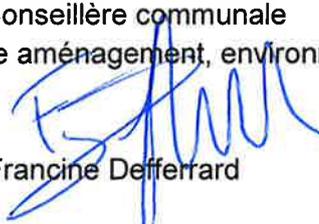
IV. CONCLUSIONS

La réalisation de la passerelle a coûté plus cher que le budget initialement demandé, non pas parce qu'il y a eu des erreurs constructives qu'il a fallu corriger ou des erreurs dans les prix annoncés initialement, mais parce que le projet n'a pas été traité dans sa globalité au départ. Si tel avait été le cas, le premier budget demandé aurait été supérieur, mais le prix final serait le même.

Des mesures ont été prises à l'interne afin d'améliorer et de professionnaliser les processus, afin d'éviter de reproduire une telle situation.

Le Conseil communal vous prie de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de sa parfaite considération.

La Conseillère communale
Responsable du dicastère aménagement, environnement et mobilité


Francine Defferrard

Approuvé par le Conseil communal de Villars-sur-Glâne,
le 21 novembre 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire


Emmanuel Roulin

Le Syndic


Bruno Marmier